



Audience DAP CPLH

7 novembre 2023

CP LE HAVRE

Le Havre, le 07 novembre 2023,

Monsieur le directeur,

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** ne peut qu'être fier de l'organisation de cette cérémonie de mise à l'honneur des personnels durant laquelle pas moins de 20 d'entre eux ont été félicités ou décorés. Ces personnels dévoués, qui, au détriment de leur vie de famille, font fonctionner notre établissement.

À l'heure où la surpopulation carcérale gangrène nos détentions et que le manque d'effectifs est de plus en plus alarmant, les personnels, eux, répondent toujours présents.

Un manque d'effectifs qui a un impact sérieux sur les conditions de travail et la santé des agents.

Les difficultés de recrutement au sein de notre administration sont de plus en plus préoccupantes. Et, ce n'est pas la réforme au rabais négociée avec une seule organisation syndicale qui améliorera les choses. Une réforme dont l'objectif principal est la contractualisation de notre métier. Une précarisation dont plus personne ne parle aujourd'hui.

Exceptés les grades et les filières, nous faisant perdre notre empreinte et notre identité pénitentiaire, l'alignement avec la police nationale n'est qu'utopie, tant au niveau indiciaire qu'au niveau du pyramidage.

Et vous le savez tout comme nous, après la période transitoire certains grades deviendront de vrais « cimetières » pour les personnels, ne leur garantissant aucun ascenseur social dans les années à venir.

Une négociation en bilatéral durant laquelle n'ont jamais été mises sur la table les conditions de travail et de service des personnels (des rythmes de travail dignes d'un autre temps, des vacances imposées, de rares week-ends de repos et une rémunération peu attractive qui ne prend pas en compte la dangerosité et la technicité de nos métiers).

Pour revenir à notre établissement, le Centre Pénitentiaire du Havre est un des établissements sensibles de la DISP de RENNES. Nous recevons de plus en plus de profils particuliers, notamment à la maison d'arrêt où la surpopulation pénale est de 159%.

Les centres de détention quant à eux sont à de 98% de taux d'occupation et ne sont pas épargnés par l'affectation de profils de plus en plus sensibles.

Aujourd'hui, les personnels administratifs, les personnels techniques et les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation subissent eux aussi cette situation que l'administration leur impose.

Il est grand temps de réagir avant que les risques psycho-sociaux fassent plus de dégâts dans nos rangs.

Pour le bureau local **UFAP UNSa Justice**
Billy DORILAS
Jean-Philippe LEMAITRE
Marvin BAHADUR